

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 5 juin 2013

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 85

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.00 pour l'immeuble rue de Couvaloup 10, réaménagement de la réception de l'ARASMAC et travaux d'assainissement extérieurs et d'entretien général ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 17'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2014.

Résultat de la votation : **Unanimité**

Ainsi délibéré en séance du 5 juin 2013.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron